

MAIRIE DE SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE

N° V11 /2020

Arrêté portant limitation de vitesse sur la VC n° 24 – route du Col du Coq

Le Maire de la Commune de SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2213.1 et L 2213.2 relatifs aux pouvoirs conférés au Maire en matière de police de la circulation ;

VU le décret n° 58.1217 du 15 décembre 1958 modifié et complété, relatif à la police de la circulation routière et plus particulièrement les articles R.1, R.26-1 et R.225

VU l'arrêté du 28 octobre 1968 relatif à la signalisation routière, modifié et complété par les arrêtés du 10 et 15 juillet 1974

VU l'arrêté N° G39/2019 relatif à la fermeture de la VC n° 24 à la circulation durant la période hivernale

Considérant la fin de la période hivernale

Considérant que l'état de la chaussée de la VC n° 24 dite route du Col du Coq justifie une limitation de la vitesse à 30 Km/ heure

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du 11 Mai 2020, la VC n° 24 - route du Col du Coq - sera ouverte à la circulation dans les deux sens à tous les véhicules.

ARTICLE 2 : La vitesse de tous les véhicules circulant sur la voie communale N° 24 dite route du Col du Coq sera limitée à 30km/heure

ARTICLE 3 : La signalisation règlementaire sera mise en place à la charge de la commune

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la commune de la commune de Saint Pierre de Chartreuse le Commandant du Groupement de Gendarmerie de St Laurent du Pont, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

M. le Président du conseil général de l'Isère - Direction entretien exploitation des routes - pour information,

*M. le maire de la commune de Saint Pancrasse
Le SDIS 38*

Fait à Saint Pierre de Chartreuse,
Le 7 mai 2020

Le Maire,
Stéphane GUSMEROLI

